

AR Prefecture

017-211702410-20211027-A202110153-AR

Reçu le 27/10/2021

Publié le 27/10/2021

Département de la

CHARENTE MARITIME

Commune de MONTGUYON

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE N° 2021-153

Arrêté portant sur la réglementation temporaire de la circulation et du stationnement en agglomération

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTGUYON, CHARENTE MARITIME

- **Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment l'Article L2213-1 (pouvoirs dévolus au Maire en matière de police de la circulation et de stationnement), ainsi que les articles L2212.1, L2212.2, L2213-2 et L2213-6.
- **Vu le Code de la route**, notamment les articles R. 411-25 (signalisation), R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Départementaux et des Maires), R417-10 et R417-11.
- **Vu l'instruction interministérielle** sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement des véhicules en agglomération sur les 2 emplacements de stationnement « zone bleue » au début de la rue du Pont pour des travaux qui doivent se dérouler du 02 novembre 2021 à 8h00 au 03 novembre 2021 18h00.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit au début de la rue du Pont sur les 2 places en zone bleue du 02 novembre 2021 à 08h00 jusqu'au 03 novembre 2021 18h00.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la commune de Montguyon et sera conforme à l'instruction interministérielle. La signalisation sera supprimée le 03 novembre 2021 à 16h30.

AR Prefecture

017-211702410-20211027-A202110153-AR
Reçu le 27/10/2021
Publié le 27/10/2021

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de MONTGUYON, les agents de Surveillance de la Voie Publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Montguyon, le 27 octobre 2021

Le Maire,
Julien MOUCHÉBOEUF

A blue circular stamp from the Mairie de Montguyon is partially obscured by a large, dark, handwritten signature. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONTGUYON" and "Commune de Montguyon".